

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le quatorze du mois de septembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 21 septembre 2017

N° 17
Objet : Désignation de délégué
de PAA pour le renouvellement
partiel des membres de la
Commission de Suivi de Site de
l'usine ARKEMA

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au du rapport n° 16), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n°16), FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip (à partir du rapport n°17), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 06), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULBAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SFRECOLA Alain (jusqu'au rapport n°19), SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à LIARDET Alain
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole

Étaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARBERO Christian a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BRUN Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle à partir du rapport n° 17
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick à partir du rapport n° 17
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline jusqu'au rapport n° 16
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 05
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard à partir du rapport n°20
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARON Bruno a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut

Étaient excusés :

AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
JULIEN Jacques
MAGAUD Marie José
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2017

Application agréée E-legalpro.com

004-200067437-20170921-17 21092017-DE

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération au 1er Janvier 2017, Monsieur le Préfet doit procéder au renouvellement partiel de la composition nominative de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'usine ARKEMA de SAINT-AUBAN sur la COMMUNE de CHATEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN afin de remplacer Monsieur Patrick VIVOS qui représentait la communauté de communes Moyenne Durance.

Cette commission dont le rôle consiste à informer les citoyens et à les faire participer est composée de trente membres nommés par le préfet pour une durée de cinq ans et répartis parmi les cinq collèges suivants (six représentants par collèges) bénéficiant du même poids dans la prise de décision :

- Administrations de l'Etat
- Elus des collectivités territoriales et de l'établissement public de coopération intercommunale concerné ;
- Exploitants
- Salariés
- Riverains

Trois personnalités qualifiées sont associées à la CSS de manières permanentes de manière permanente en tant que personne susceptible d'éclairer les débats.

Elle a été créée, sous la présidence du Préfet, par Arrêté Préfectoral N°2013-2021 en date du 7 Octobre 2013 modifié à plusieurs reprises.

Elle a pour mission de créer entre les différents représentants des collèges qui la composent un cadre d'échanges et d'informations sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant de l'usine ARKEMA; de suivre l'activité de l'installation classée pour laquelle elle a été créée, de promouvoir pour cette installation l'information du public sur la protection de la santé, de la sécurité et de la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Elle doit être tenue régulièrement informée des décisions individuelles dont l'installation fait l'objet et de tout incident ou accident touchant à la sécurité de l'installation concernée.

Elle comprend un bureau composé du Président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

Elle est dotée d'un règlement intérieur adopté le 24 juin 2016.

Elle se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du Bureau.

Cette commission peut faire appel aux compétences d'experts reconnus, notamment pour réaliser des tierces expertises.

Elle doit être dotée par l'Etat des moyens de remplir sa mission.

Il sera fait appel à candidatures pour procéder à la désignation du membre titulaire de la communauté d'agglomération devant siéger à la CSS.

Madame la Présidente fait appel à candidature :

Les candidatures sont les suivantes :

- VIVOS Patrick
- DEVALCKENAERE Gilles

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement est assuré par monsieur Benoit CAZERES et Monsieur Julien MUNOZ MALDONADO, nommés assesseurs.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 70

Nombre de bulletins : 70

Nuls : 2

Blancs : 3

VIVOS Patrick : 65

DE VALCKENAERE Gilles : 0

Vu les résultats du scrutin, Monsieur VIVOS Patrick est désigné délégué titulaire pour représenter la Communauté d'Agglomération à la Commission de Suivi du Site de l'usine ARKEMA:

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2017

Application agréée F. Lequain.com

004-200067437-20170921-17 21092017-DE

